

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Nombre de membres

composant le conseil .....15  
 en exercice .....15  
 présents .....13  
 présents par procuration .....0  
 absents .....0  
 absents excusés .....2

## OBJET :

Compte administratif de  
 l'exercice 2019 - Affectation du  
 résultat de la section de  
 fonctionnement et de la section  
 d'investissement

Le 9 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 2 juillet s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

**PRESENTS** : M. STREHAIANO Président,  
 M. SURIE Vice-président,  
 Mmes ROY, MEBREK, COGNE, QUENNEHEN, BOUIS, ABOUT, membres.  
 MM. DELUCHEY, FRANCINE, DELAROCHE, LAPIERRE, CHATELAIN, membres.

**PRESENTS PAR PROCURATION** :

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FOURNIER membre, M. CROP membre.

**SECRETARE** : Mme ABBA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif de l'exercice 2019,

VU le compte de gestion 2019,

VU la délibération n° 2020-07-09/004 portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2019.

VU les résultats dégagés du compte de gestion 2018 repris dans les résultats reportés du compte administratif 2019,

VU le compte administratif 2019,

CONSIDERANT d'une part que la section de fonctionnement du compte administratif pour l'exercice 2019 présente un résultat de clôture excédentaire de 112 075,35 €,

CONSIDERANT d'autre part que l'excédent de financement de la section d'investissement du compte administratif du Centre d'Action Sociale pour l'exercice 2019 ressort à 49 776,75 €,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200709-DEL20200709005-DE

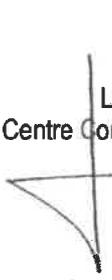
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2020

H

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du compte administratif pour l'exercice 2019 comme suit :

	Compte	Affectation
Investissement	001 – Excédents antérieurs reportés	49 776,75 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	112 075,35 €
	<b>TOTAL</b>	<b>161 852, 10 €</b>

Le Président,  
Du Centre Communal d'Action Sociale,  
  
Luc STREBBIANO  


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **30 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **30 JUIL. 2020**

Affiché et/ou notifié le : **30 JUIL. 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.